Envoyé en préfecture le 20/06/2026
Reçu en préfecture le 20/06/2026
Publié le 22/06/2026
ID : 085-258502962-20260616-D091_BUR160626-DE

D091-BUR160626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Date de convocation : 10 juin 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12

Marché 2026-M094 « Travaux de reprise de l'étanchéité des casiers 1, 2 et 3 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux des Pineaux »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D071-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D070-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, pour la reprise de l'étanchéité des casiers 1, 2 et 3 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux des Pineaux.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en trois lots définis comme suit :

- Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes
- Lot n° 02 : Etanchéité par géosynthétiques
- Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz

A la date limite de remise des offres fixée au 18 mai 2026 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires
Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes	1	CHARIER TP SUD
	8	CHARPENTIER TP
	9	COLAS France
Lot n° 02 : Etanchéité par géosynthétiques	3	POLEN
	4	GEOBIO
	5	SODAF GEO INDUSTRIE
	6	H2O ENVIRONNEMENT
	7	EGC GALOPIN
Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz	5	SODAF GEO INDUSTRIE

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Envoyé en préfecture le 20/06/2026
Reçu en préfecture le 20/06/2026
Publié le 22/06/2026
ID : 085-258502962-20260616-D091_BUR160626-DE

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 juin 2026, a émis un avis sur l'attribution des marchés après analyse des offres en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires	Classement
Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes	1	CHARIER TP SUD	2
	8	CHARPENTIER TP	1
	9	COLAS France	3
Lot n° 02 : Etanchéité par géosynthétiques	3	POLEN	1
	4	GEOBIO	5
	5	SODAF GEO INDUSTRIE	2
	6	H2O ENVIRONNEMENT	4
	7	EGC GALOPIN	3
Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1

Considérant l'avis simple de la commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuver le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots,

Attribuer chaque marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels issus des DQE
Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes	8	CHARPENTIER TP	148 894,00 € HT
Lot n° 02 : Etanchéité par géosynthétiques	3	POLEN	308 735,85 € HT
Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz	5	SODAF GEO INDUSTRIE	56 089,10 € HT

Charger le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à chacun des attributaires, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/06/2026
Reçu en préfecture le 20/06/2026
Publié le 22/06/2026
ID : 085-258502962-20260616-D091_BUR160626-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuve le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots,

Attribue chaque marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse comme indiqué ci-dessus,

Charge le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à chacun des attributaires, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
20 juin 2026
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
19 juin 2026
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).